

Les projets scolaires
prennent vie grâce à la

Caisse des écoles



Campagne d'adhésion 2025

Adhérer, c'est agir pour les enfants
en contribuant aux projets
des écoles et des collèges tout
en soutenant les familles.



Direction de l'éducation – 79 rue Pierre Sépard
01 58 07 15 57 – caissedesecoles@chatillon92.fr



VILLE DE
Châtillon

Édito

Chères Châtillonnaises, Chers Châtillonnais,
Chers parents, Chères familles,

Dès notre élection à l'été 2020, nous nous sommes employés à redonner un nouveau souffle à notre Caisse des écoles. Celle-ci ne répondait pas à l'ambition que nous devons porter pour elle.

Aussi, à travers une large campagne d'adhésion, nous sommes parvenus à renouveler la composition de son conseil d'administration afin que celui-ci soit désormais le véritable reflet de la réalité de la vie scolaire châtilloonnaise sans expression partisane. Nous voulons remercier toutes celles et ceux qui ont contribué, à travers leur investissement, à cette renaissance.

Tous nos établissements scolaires bénéficient désormais du soutien de cet outil indispensable pour faire vivre les projets de la communauté éducative.

Par ailleurs, depuis cette année, la Caisse des écoles verse des bourses scolaires aux collégiens en plus des lycéens, sous condition de ressources. Ce soutien actif est d'autant plus impérieux dans cette période instable où nombre de foyers châtilloonnais sont susceptibles de rencontrer des difficultés financières.

Comme vous pourrez le constater, année après année, nous sommes parvenus à mobiliser des moyens croissants. Soyez assurés de la poursuite de notre soutien aux projets de nos écoles et de nos collèves et des familles châtilloonnaises.

Fidèlement,



Nadège AZZAZ
Maire de Châtillon
Présidente de la Caisse
des Écoles



Antoine JOUENNE
Adjoint à la Maire
Vice-président de la
Caisse des Écoles

À quoi sert la caisse des écoles ?

Les missions de la caisse des écoles sont les suivantes :

- Permettre à chaque enfant, relevant de l'enseignement du premier ou du second degré, une meilleure scolarité possible en veillant à la réduction des inégalités matérielles et culturelles ;
- Apporter aux enfants des familles châtilloonnaises, qui fréquentent les écoles publiques et qui en ont besoin, sans aucune distinction, des aides de toute nature, notamment des bourses scolaires ;
- Mettre en place des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

La Caisse des écoles, qu'est-ce que c'est ?

C'est un établissement public communal doté d'une autonomie financière et présidé par Madame la Maire. Elle intervient en faveur des enfants et des jeunes dans le domaine de la vie scolaire (écoles et collèges). **Elle est gérée par un conseil d'administration regroupant :**

- Madame la Maire, Présidente et membre de droit ;
- Des membres représentant le Conseil Municipal ;
- Des membres représentant l'Inspectrice de l'Education Nationale ;
- Des membres adhérents élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale.

La caisse des écoles est un dispositif complémentaire à la coopérative scolaire.

Quel bilan pour 2024 ?

La Caisse des écoles a soutenu de nombreux élèves à travers des bourses, projets éducatifs et séjours scolaires :

60

bourses scolaires
(7 910 €)

1

échange scolaire avec
Merseburg en Allemagne

7

séjours scolaires
(11 465 €)

11

projets éducatifs
(10 439 €)

De la prévention routière
pour les CE1 et CM2 (11 465 €)

Adhérer à la Caisse des Écoles

En adhérant à la Caisse des écoles, vous participerez aux délibérations de l'Assemblée générale qui se réunit une fois par an et éventuellement à des Assemblées générales extraordinaires.

Les conditions d'adhésion :

- Avoir plus de 18 ans ;
- Résider sur le territoire de la commune de Châtillon ou avoir un descendant dans l'un des établissements scolaires de la commune ;
- Verser une cotisation annuelle d'un montant minimum de 8€.

Si vous souhaitez contribuer au développement des actions de la Caisse des écoles sans y adhérer, vous pouvez également faire un don. Le bulletin doit être envoyé par courrier :

**Ville de Châtillon – Centre administratif – Direction de l'Éducation
79 rue Pierre Sépard, 92320 Châtillon**



BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNÉE 2025

- Je souhaite ADHÉRER à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de 8 € minimum, libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Je souhaite FAIRE UN DON à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de _____ €, libellé à l'ordre du Trésor Public.



Les adhésions ou dons à la Caisse des Ecoles sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du total des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer. Un justificatif vous sera adressé.

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

92320 - CHÂTILLON

E-MAIL

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

VOTRE ENFANT

NOM

PRÉNOM

CLASSE

ÉCOLE